

Luxembourg, le 18 avril 2023

Circulaire n° 2023-049

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Elections communales du 11 juin 2023 – Maquettes des bulletins de vote

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

En vue des élections communales ordinaires qui se tiendront le 11 juin 2023, je me permets de vous transmettre en annexe les maquettes des modèles des bulletins de vote à imprimer pour le scrutin qui se déroule soit selon le système majoritaire, soit selon le système de la représentation proportionnelle.

Les encadrés des maquettes peuvent être façonnés en fonction de l'espace disponible qui dépend du nombre de listes (système proportionnel) ou du nombre de candidats (système majoritaire). Cependant, **l'étendue des bulletins de vote tels que présentés en annexe ne doit pas être dépassée**. Les dimensions maximales sont à respecter.

En outre, les bulletins doivent dorénavant être **prépliés à angle droit**.

Je vous invite à mettre les informations qui précèdent ainsi que les maquettes à disposition de l'imprimerie que vous chargerez de la confection des bulletins de vote.

En cas de questions éventuelles sur le choix des imprimeries, vous pouvez vous adresser à l'équipe du service Imprimés du CTIE – IFB, soit par courriel à imprimes@ctie.etat.lu, soit par téléphone au 247 730 20/21/22/23.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

- Annexes :
- Maquette « Bulletin de vote » système majorité relative
 - Maquette « Bulletin de vote » système majorité relative avec 2 sections (pour les communes fusionnées)
 - Maquette « Bulletin de vote » système de la représentation proportionnelle

